



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 5 juin 2017 à 18 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mme et MM. les conseillers	Etienne Beaumont Bernard Ayotte Benoit Voyer Guillaume Jobin Réjeanne Julien Fernand Lirette
----------------------------	---

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le trésorier, M. Nicolas Pépin, le surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets, M. Daniel Boucher, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Les membres du conseil municipal sont tous présents et consentent à ce que le point 1.2 Vente d'un terrain dans le parc industriel numéro 2 à AGLM immobilier inc. soit ajouté séance tenante, le tout conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Octroi d'un contrat en vue de l'installation d'opérateurs de porte automatique
- 1.2 Vente d'un terrain dans le parc industriel numéro 2 à AGLM immobilier inc.

2. Trésorerie

- 2.1 Aucun

3. Sécurité publique

- 3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

- 4.1 Avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de réfection d'une portion du rang Saguenay (secteur de la chapelle)
- 4.2 Avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de prolongement du réseau d'égout et de réhabilitation du réseau d'aqueduc sur les rues Bourgeois, de l'Aqueduc, Bureau et sur une portion du rang Notre-Dame

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Aucun



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

6. Loisirs et culture

6.1 Rejet de la soumission pour l'installation d'un refroidisseur et des équipements de chaufferie dans le cadre du projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna

7 Période de questions

8. Petites annonces

8.1 Aucun

9 Levée de la séance



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

17-06-194 OCTROI D'UN CONTRAT EN VUE DE L'INSTALLATION D'OPÉRATEURS DE PORTE AUTOMATIQUE

Attendu que le conseil municipal souhaite faciliter l'accès à ses principaux bâtiments municipaux;

Attendu la demande de subvention déposée dans le cadre du Programme *Fonds pour l'accessibilité (volet collectivité)* et l'octroi d'une aide financière de 9 246 \$;

Attendu la soumission déposée par P. Aubut inc. en vue de l'installation d'opérateurs de porte automatique sur les portes d'entrée principales de l'hôtel de ville, la maison de la Justice et le centre Augustine-Plamondon;

Attendu les recommandations du surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets, M. Daniel Boucher;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le contrat en vue de l'installation de trois opérateurs de porte automatique soit octroyé à P. Aubut inc., et ce, pour un montant de 10 899,35 \$ plus les taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même la subvention accordée. Quant à la différence, que les sommes soient prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-06-195 **VENTE D'UN TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL NO 2 À AGLM IMMOBILIER INC.**

Attendu la demande formulée par les représentants de l'entreprise AGLM immobilier inc. aux fins d'acquérir un second terrain dans le parc industriel numéro 2;

Attendu que les activités de cette entreprise cadrent bien avec la vocation du parc industriel numéro 2;

Attendu la recommandation favorable de la *Corporation de développement de Saint-Raymond (CDSR)*;

Attendu que ce lot constitue un terrain industriel en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la vente du lot 3 428 660 du cadastre du Québec à AGLM immobilier inc., et ce, au prix de 0,50 \$ le pied carré plus les taxes applicables, s'il y a lieu. Ce terrain possède une superficie totale de 16 224,08 mètres carrés (53 228,61 pieds carrés).

L'entreprise aura l'obligation d'y construire un bâtiment lié à ses activités dans les 2 ans de la date de la transaction, à défaut de quoi, la Ville pourra reprendre ledit terrain à 80 % du prix payé.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, le contrat de vente ainsi que tous les documents pertinents à cette transaction.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

17-06-196 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN VUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PORTION DU RANG SAGUENAY (SECTEUR DE LA CHAPELLE)**

M. le conseiller Fernand Lirette donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de réfection d'une portion du rang Saguenay (secteur de la chapelle).

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-06-197 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN VUE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LES RUES BOURGEOIS, DE L'AQUEDUC, BUREAU ET SUR UNE PORTION DU RANG NOTRE-DAME

M. le conseiller Bernard Ayotte donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de prolongement du réseau d'égout et de réhabilitation du réseau d'aqueduc sur les rues Bourgeois, de l'Aqueduc, Bureau et sur une portion du rang Notre-Dame.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

LOISIRS ET CULTURE

17-06-198 REJET DE LA SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'UN REFROIDISSEUR ET DES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFERIE DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA

Attendu le projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna;

Attendu qu'un appel d'offres public a été lancé en vue de l'installation d'un refroidisseur et des équipements de chaufferie dans le cadre de ce projet;

Attendu qu'une seule soumission a été déposée et ouverte publiquement le 12 mai dernier;

Attendu que cette soumission est beaucoup plus élevée que l'estimation des coûts;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal rejette la soumission déposée par Construction Côté et fils inc. dans le cadre du projet mentionné ci-dessus et autorise le surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets, M. Daniel Boucher, à lancer un nouvel appel d'offres public en apportant certaines modifications au devis initial.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 7.

Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 19 h 20.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire

& & & & & & & & & & & & &